



Communiqué de presse

Mardi 25 mars

La Ville de Paris a saisi le Préfet de police afin d'interdire le Concert Solidarité Congo le 7 avril

Le 7 mars, la Maire de Paris a été alertée par l'Ambassadeur du Rwanda en France, Monsieur François NKULIKIYIMFURA, le Président de Ibuka France, Monsieur Marcel KABANDA, le Président de la Communauté Rwandaise de France, Monsieur Christophe RENZAHO, et Tubeho Family, association des rescapés du génocide perpétré contre les Tutsi, concernant la tenue d'un concert caritatif « Solidarité Congo » à l'Accor Arena de Paris le 7 avril prochain.

Si l'objectif du concert de « soutien aux enfants victimes du conflit à l'est du Congo » est évidemment louable, le choix de la date du 7 avril, Journée nationale de commémoration du génocide des Tutsi, est particulièrement mal choisie et compte tenu des tensions existantes entre les communautés rwandaise et congolaise à Paris - résultant de la situation dans la région des grands lacs - ainsi que des propos négationnistes tenus par certains artistes programmées pour ce concert, la Maire de Paris estime que la tenue de ce concert à cette date est de nature à engendrer des troubles à l'ordre public.

Des échanges et propos haineux tenus contre les rwandais et les Tutsis sur les réseaux sociaux en lien avec l'annonce de ce concert ont confirmé aux yeux de la ville de Paris la nécessité d'annuler le concert s'il devait se tenir à cette date. De son côté, l'Unicef, l'agence onusienne de protection de l'enfance à qui devaient être reversées les recettes, a annoncé qu'elle refusait d'être associée à cet évènement.

La Maire de Paris a donc saisi par courrier le 10 mars le Préfet de Police de Paris, Monsieur Laurent NUNEZ, afin de demander, à l'instar des associations et de l'Ambassadeur du Rwanda en France, l'interdiction du concert à cette date au motif des troubles à l'ordre public qu'il engendrerait.

Contacts presse :

Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 47 02 – presse@paris.fr